

## Conseil d'Administration du 25 mars 2025

L'an 2025, le 25 mars à 14H00, le Conseil d'Administration de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie, s'est réuni dans les locaux du Conseil départemental, salle Ségala à Rodez, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président de l'Agence Départementale.

18 membres étaient présents : M. Arnaud VIALA, M. André AT, Mme Virginie FIRMIN, Mme Michèle BUSSINGER, M. Christian TIEULIE, Mme Francine LAFON, Mme Valérie ABADIE-ROQUES, M. Serge JULIEN, Mme Christine PRESNE, M. Jean-Pierre MASBOU, Mme Gisèle RIGAL, M. Jean-Louis GRIMAL, M. André BORIES, M. Yves REGOURD, Mme Magali BESSAOU, M. Michel CAUSSE, M. Jean-Marie LACOMBE, M. Jacques BARBEZANGE.

6 membres avaient donné pouvoir : Mme Annie CAZARD à Mme Christine PRESNE, M. Alain DELMAS à M. Yves REGOURD, Mme Hélène RIVIERE à Mme Michèle BUSSINGER, Mme Geneviève GASC BARES à M. Jean-Louis GRIMAL, M. Pierre PLAGNARD à Michel CAUSSE, M. Jean-Eudes LE MEIGNEN à Jean-Marie LACOMBE.

4 membres étaient absents et excusés : M. Christophe LABORIE, M. Jacques MOLIERES, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Jean-Marc CALVET.

**Objet : Budget Primitif 2025**

Vu le rapport présenté par le Président, annexé à la présente ;

Vu le règlement budgétaire et financier d'Aveyron Ingénierie ;

Après avoir entendu le Président qui présente et explique aux membres du Conseil d'Administration le rapport budgétaire pour l'année 2025, établi sur la base des orientations actées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 11 février 2025;

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration d'adopter le projet de Budget Primitif 2025 et précise que le mode de vote du Budget est par chapitre et par nature.

**Considérant** que la nomenclature M57 permet à l'exécutif de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la même section (investissement ou fonctionnement), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections ;

**Considérant** que ces mouvements de crédits ne doivent pas aboutir à ce que les crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires soient insuffisants sur un chapitre ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- **D'inscrire aux budgets 2025** les crédits nécessaires pour pouvoir recruter un emploi permanent (catégorie B).
- **De veiller** à ce que ces mouvements de crédits ne compromettent pas le financement des dépenses obligatoires et essentielles au fonctionnement de l'Agence.
- **D'adopter le Budget Primitif 2025** et ses écritures, telles qu'elles sont présentées chapitre par chapitre dans le document budgétaire joint en annexe 1.
- **D'accorder la délégation** permettant, en application de l'instruction M57, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la même section (investissement ou fonctionnement), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, pour les deux budgets.

Le Conseil d'Administration adopte ainsi le Budget Primitif 2025 d'Aveyron Ingénierie, voté par chapitre et par nature, tel qu'annexé à la présente délibération.

Sens des votes :

- Pour : 24
- Abstention :
- Contre :
- Ne prend pas part au vote :

Le Président de l'Agence Départementale  
Aveyron Ingénierie  
Arnaud VIALA



Déposée en Préfecture le :

Publiée le :

Accusé de Réception en Préfecture :

Reçu le :

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.

-----  
Conseil d'Administration  
Réunion du 25 mars 2025  
Rapport n° 1  
-----

Objet : Rapport budgétaire 2025

Le budget 2025 s'inscrit dans un contexte de maîtrise budgétaire accrue, marqué par des contraintes financières nationales pesant sur les collectivités et la nécessité pour Aveyron Ingénierie d'optimiser ses ressources. Lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu durant le Conseil d'Administration du 11 février 2025, nous avons rappelé toute l'évolution de la structuration voulue pour Aveyron Ingénierie, qui a connu son point d'orgue en 2023 avec la finalisation des recrutements et l'organisation hiérarchique et fonctionnelle mise en place en 2022.

En 2025, l'Agence poursuit son adaptation aux défis économiques et institutionnels avec plusieurs axes majeurs :

- **Le renforcement du rôle d'Aveyron Ingénierie** comme interlocuteur unique pour la gestion de l'eau, notamment à travers le développement de l'ingénierie dédiée et la mise en œuvre de nouvelles missions en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.
- **L'effectivité du fonctionnement du G.I.P. Agence Innovation, Numérique et Énergie**, avec une participation en nature optimisée pour réduire l'impact budgétaire direct de l'Agence.
- **L'évolution et la consolidation de l'offre de services** afin de garantir un modèle économique plus équilibré, intégrant l'évaluation des missions tarifées et l'optimisation des ressources.
- **L'intégration de nouveaux outils numériques et logiciels**, en particulier pour le pilotage des finances locales, en partenariat avec le SMICA, afin d'accompagner les collectivités dans la structuration de leurs plans pluriannuels d'investissement.
- **Une vigilance accrue sur les charges de fonctionnement et le cadre budgétaire**, avec la prise en compte de nouvelles obligations, comme la mise en place de la prévoyance pour les agents et la structuration des coûts locatifs et d'équipement.
- **L'anticipation des évolutions budgétaires et institutionnelles** pour maintenir un équilibre financier durable, tout en intégrant les contraintes imposées par le projet de loi de finances 2025 et la baisse des ressources fiscales des collectivités.
- **Un renforcement des recettes propres** en développant les prestations facturées.
- **Une poursuite de l'optimisation de l'organisation interne et des mutualisations** avec le Département.

Ces éléments, intégrés dans notre trajectoire stratégique, permettent d'aborder 2025 avec une approche à la fois prudente et proactive, visant à assurer la pérennité de l'Agence et à renforcer son rôle structurant au service des territoires.

---

## *Présentation du budget 2025*

---

### 1. Les charges

#### *Charges de personnel et gestion des ressources humaines*

Pour assurer un accompagnement de proximité des territoires, le budget 2025 prévoit des marges de manœuvre pour poursuivre la réflexion sur la gestion de l'eau, ainsi qu'un soutien temporaire pour la mission Satese et le transfert de compétence Eau et Assainissement, enjeux majeurs pour les collectivités aveyronnaises. Pour cela, un recrutement en emploi permanent est nécessaire. Ce contrat sera en durée déterminée.

Ainsi, les charges salariales du budget 2025 intègrent le financement de l'ensemble des emplois inscrits au tableau des effectifs, ainsi que des quatre postes mis à disposition par le Département : la directrice et les trois agents de la mission Satese.

Le budget prévoit également des crédits pour le financement de postes non permanents (remplacements, etc.), dans la limite d'un ETP par an.

Sont également intégrés :

- L'effet en année pleine des précédents recrutements et des évolutions statutaires des agents (avancements d'échelon, changements de grade ou cadre d'emploi, etc.).
- La revalorisation de 5 points d'indice du 1er janvier 2024 et les mesures en faveur du pouvoir d'achat mises en place (revalorisation du régime indemnitaire, augmentation de la valeur faciale du titre restaurant).
- Les augmentations successives de la CNRACL : 3 points en 2025 (12 points au total à prévoir jusqu'en 2028).

#### *Frais généraux et optimisation des dépenses*

Les investissements réalisés en 2024 ont permis d'optimiser la gestion des dépenses :

- **Migration vers de nouveaux logiciels** (SMICA et Oxalys), réduisant les coûts de gestion de 7 980,71 € annuels. Le passage à ces nouveaux outils permet une économie annuelle de 7 980,71 € sur les frais de gestion. Toutefois, la dépense initiale pour 2024 s'élève à 21 149 €, imputée en section d'investissement. La mise en place de cet outil améliore également la dématérialisation et l'efficacité des processus administratifs. L'Agence a acquis le logiciel **ORDIGES** pour 2 250 €, permettant une meilleure gestion des marchés publics. Une cotisation annuelle de 2 250 € par utilisateur est prévue, avec une option pour ajouter d'autres licences (800 €/utilisateur supplémentaire).
- **Dématérialisation accrue**, engendrant une baisse significative des frais d'affranchissement.
- **Rapatriement des dépenses et recettes du service ADS** sur le budget général. En 2024, les charges de personnel pour le service ADS s'élèvent à 699 844 €, avec des recettes de 750 000 €, générant un excédent annuel permettant de couvrir les coûts salariaux et certains investissements (logiciels, affranchissement). Dans cette perspective, la clôture du budget annexe et le rapatriement des dépenses et des recettes sur le budget général sont confirmés pour le budget 2025.
- **Acquisition d'un logiciel de commande publique (ORDIGES)**, facilitant la gestion des marchés.

- **Mise en place d'un outil de pilotage financier des collectivités**, avec un forfait initial de 300 € par collectivité. Aveyron Ingénierie prévoit de collaborer avec le SMICA pour développer un logiciel intégré de suivi du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) des collectivités adhérentes. En 2025, une première phase de formation et de test sera proposée via un forfait de 300 € par collectivité. Les recettes prévues sur cette offre sont estimées à 3 000 € (10 collectivités souscrivant). Les gains seront affectés au financement de l'acquisition du logiciel en 2026.
- **Etude assurance** : une étude a été menée pour déterminer les modalités d'assurance des agents intervenant dans les projets de voirie, mobilités douces et aménagements. Le coût de cette étude s'élève à 12 000 €.

## 2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement prévues pour 2025 s'élèvent à 3 643 111,14 €, composées de 2 812 129,00 € de recettes réelles et 830 982,14 € d'affectation du résultat 2024.

### *Recettes provenant de la contribution des adhérents*

Le Département a souhaité s'inscrire dans la poursuite du développement de l'Agence et, au regard notamment de charges nouvelles liées à l'eau, a augmenté en 2024 sa participation qui s'élève 990 425 euros, soit 70.23 % de la contribution des membres.

Concernant le produit des cotisations des autres collectivités et groupements, le montant est de 418 000 euros, établi sur la base des cotisations perçues en 2024.

### *Recettes issues de partenariats*

#### *Contrat de Progrès Aveyron Ingénierie/Département/Agence de l'Eau Adour Garonne*

Le partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Département se poursuit, dans le cadre du Contrat de Progrès 2025-2027.

Ainsi le montant pour 2025 est inscrit au budget à hauteur de 373 629 euros, soit 60 000 euros de plus qu'au BP 2024.

### *Recette relative à la contribution en nature à l'ADINE*

Comme cela a été vu au chapitre des dépenses la contribution en nature à l'ADINE (mise à disposition d'un agent) s'équilibre par une recette du même montant soit une prévision de 91 000 euros.

### *Missions tarifées*

Au 31 décembre 2024, nous comptabilisons 706 nouvelles missions en conseil et assistance. En comparaison, en 2022, nous avons ouvert 616 nouvelles missions et en 2023, 747 (dont 199 pour le renouvellement des missions de diagnostic et suivi des systèmes d'assainissement). L'activité de 2024 est donc en hausse.

Enfin, les nouvelles demandes de missions concernant l'offre développée de missions optionnelles, avec 64 demandes de missions enregistrées au 31/12/2024 à comparer avec les 33 missions enregistrées en 2023.

Reçu le 31/03/2025 On peut souligner spécifiquement le lancement réussi de notre offre de missions dans le domaine de l'Eau et de l'Environnement, avec les premières commandes enregistrées ainsi que les missions en pilotage de la ressource et en pilotage financier Ces développements prometteurs sont susceptibles de stimuler davantage notre activité.

Ainsi, et considérant que nous annualisons la facturation prévisionnelle au vu des échéances, nous avons établi pour 2025 une prévision prudente de recettes à 117 000.00 euros. En effet, en 2024, nous n'avons pas atteint la recette prévisionnelle de 100 000.00 euros puisque la recette réelle s'est soldée à 88 030.00 euros.

### *Autres recettes*

#### *ADS*

Les recettes liées au service d'instruction du droit des sols se sont élevées en 2024 à 756 710.00 euros. Elles devraient s'élever en 2025 à 750 000 euros.

#### *Service assistance à la rédaction des actes en la forme administrative*

Pour l'année 2025, considérant l'absence prévisionnelle de 9 mois du deuxième rédacteur d'actes administratif, il vous est proposé d'inscrire en recettes un montant de 40 000 euros.

---

### *Orientations budgétaires 2025*

---

Aveyron Ingénierie poursuit sa trajectoire stratégique en 2025 en consolidant son action autour des axes suivants :

#### **1.1. Renforcement des missions et services**

1. **Accompagnement en ingénierie de la gestion de l'eau** : Développement des compétences en gestion de l'eau à l'échelle départementale, avec l'objectif de faire d'Aveyron Ingénierie l'interlocuteur unique des collectivités.
2. **Déploiement du GIP Agence Innovation, Numérique et Énergie** : Accélération du fonctionnement opérationnel du GIP afin d'optimiser les synergies et d'assurer un service efficace aux collectivités.
3. **Mise en œuvre d'une offre de service complémentaire en pilotage financier** : Développement d'outils d'accompagnement pour la structuration des finances locales et des plans pluriannuels d'investissement.

#### **1.2. Optimisation des charges et rationalisation des dépenses**

4. **Rationalisation des charges locatives et de véhicules** : Une meilleure gestion des frais liés aux locaux et aux véhicules mis à disposition, avec des économies prévues de 50 436 €.
5. **Suppression de 5 postes budgétaires** : Réduction de la masse salariale à travers la suppression de trois postes d'adjoint administratif, un adjoint technique et un ingénieur, générant une économie prévisionnelle de 120 000 €.

6. **Remboursement de 4 ETP DMIT/PDT** : Une dépense inscrite à hauteur de 193 000 €, correspondant au coût réel de la masse salariale. Les 22 missions réalisées en 2024 ont généré 49 390 € de recettes.
7. **Mise en place de la prévoyance pour les agents** : Prévision d'un budget de 20 000 € en 2026 pour couvrir les frais de santé supplémentaires des agents.
8. **Réévaluation des charges locatives et des véhicules** :
  - Dépenses supplémentaires estimées à 35 000 € pour l'occupation des locaux et 27 500 € pour l'utilisation des véhicules.
  - L'ajout de deux véhicules de service supplémentaire fixe le prévisionnel à 33 436 €.
  - Après déduction des charges locatives de 2023 (18 000 €), la nouvelle dépense nette à engager s'élève à 50 436 €.
9. **Suppression des rémunérations accessoires** : Une réduction de 15 373,08 € est envisagée pour optimiser les dépenses liées à la masse salariale.

Ces orientations budgétaires s'inscrivent dans une logique de maîtrise financière et d'optimisation des ressources, garantissant ainsi la pérennité et l'efficacité des actions d'Aveyron Ingénierie en 2025.

---

### *Vie institutionnelle et innovations*

---

- **Refonte du site internet** : projet intégré au marché à bon de commande du Département (budget : 20 000 €).

Le site d'Aveyron Ingénierie a fait l'objet d'un projet de refonte. Un groupe de travail interne à l'agence a été constitué pour élaborer un cahier des charges détaillé, servant de base au lancement de la consultation pour la refonte du site. Ce cahier des charges a été partagé avec la Direction des Systèmes d'Information (DSI) du Département, qui a intégré le projet dans le cadre de son marché à bon de commande en cours.

- **Acquisition de licences Lexis Nexis et Doctrine** : provision de 3 000 €.

En lien avec le contrat du Département, une étude est menée par la DAJ avec les prestataires pour obtenir deux licences de Lexis Nexis pour le compte de l'Agence départementale et une licence pour Doctrine qui est l'outil logiciel qui utilise l'intelligence artificielle pour analyser, rechercher et rédiger du droit.

- **Formation et information des agents** : budget de 14 000 €, avec un accent sur la gestion connectée de l'eau et l'innovation.

Les métiers et missions des agents experts d'Aveyron Ingénierie nécessitent une veille professionnelle continue et évolutive. Les charges liées à la formation des personnels de l'agence représentent ainsi un axe stratégique essentiel pour maintenir et renforcer le niveau d'expertise et d'excellence des équipes. En 2025, un effort particulier sera consenti pour soutenir la professionnalisation des agents, en mettant l'accent sur la gestion connectée du traitement des eaux, l'utilisation des nouveaux matériaux de construction, ainsi qu'un retour d'expérience (RETEX) en analyse des pratiques pour le groupe innovation, dans une démarche plus inclusive et vertueuse.

La participation à des séminaires, colloques et salons professionnels représente un levier stratégique pour maintenir un haut niveau d'expertise au sein de l'Agence. Ces événements favorisent l'actualisation des connaissances des agents à travers des échanges et des retours d'expérience avec des réseaux d'experts.

Accusé de réception en préfecture  
012-200044923-20250325-CA202510-BF  
Reçu le 31/03/2025

l'Agence accueillera le séminaire des juristes des ATD les 5 et 6 juin, qui compte déjà 48 participants inscrits. De plus, le séminaire annuel de l'Agence sera reconduit et se tiendra à Cransac-les-Thermes en septembre. Le budget alloué à ces deux événements s'élève à 12 000 euros.

Par ailleurs, la directrice de l'Agence participera au séminaire annuel des Directeurs des ATD les 19 et 20 juin à Pau, renforçant ainsi la visibilité et les échanges interinstitutionnels de l'Agence.

---

### *Proposition de budget prévisionnel 2025*

---

#### *Section de fonctionnement*

##### En dépenses :

Ainsi la section de fonctionnement est constituée en dépenses des crédits nécessaires aux charges générales, aux charges de personnel et autres charges employeur.

DEPENSES	Proposition
<ul style="list-style-type: none"><li>• Rémunérations des emplois et du personnel, et prélèvement à la source</li></ul>	1 894 000 €
<ul style="list-style-type: none"><li>• Charges sociales et caisses de retraite</li></ul>	1 040 068 €
<ul style="list-style-type: none"><li>• CDG, CNFPT</li></ul>	28 700 €
<ul style="list-style-type: none"><li>• Prestations d'action sociale</li></ul>	115 000 €
<ul style="list-style-type: none"><li>• Unedic</li></ul>	26 500 €
<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurance statutaire</li></ul>	100 000 €
<ul style="list-style-type: none"><li>• Divers autres</li></ul>	25 000 €

##### En recettes :

Ainsi, la section de fonctionnement est constituée en recettes des diverses contributions et subventions publiques.

RECETTES	Proposition
<ul style="list-style-type: none"><li>• Contribution Département</li></ul>	900 000.00€
<ul style="list-style-type: none"><li>• Contribution adhérents</li></ul>	418 000.00€
<ul style="list-style-type: none"><li>• Missions facturées</li></ul>	907 000.00€
<ul style="list-style-type: none"><li>• Subvention AEAG</li></ul>	373 629.00€

#### *Investissement*

Ainsi la section d'investissement est constituée en dépenses des crédits nécessaires aux acquisitions précitées, ainsi que d'une fraction de crédits destiné à renouveler des équipements informatiques s'il le fallait.

Elle se solde en recettes et en dépenses à hauteur de **34 024.53 euros** avec la reprise du solde d'exécution positif de 2024 d'un montant de 16 409.80 euros, ainsi que les dotations aux amortissements des biens et brevets précédemment acquis et du virement de la section de fonctionnement.

La proposition de budget prévisionnel pour 2025 permet de poursuivre la montée en puissance d'Aveyron Ingénierie tout en assurant une gestion maîtrisée des charges. Le budget 2025 intègre une rationalisation des dépenses, un recentrage des priorités stratégiques et une digitalisation accrue des processus pour optimiser le fonctionnement de l'Agence.

DEPENSES	Proposition
<ul style="list-style-type: none"><li>• Reprise solde d'exécution</li><li>• Dotations aux amortissements</li><li>• Virement à la section d'investissement</li></ul>	<p>16 409.80 € 13 379.96 € 4 234.77 €</p>

**Total du budget 2025 : 3 677 135,67 €**

Ce budget repose sur une gestion rigoureuse des charges, une rationalisation des dépenses et une volonté de renforcer l'accompagnement des collectivités tout en optimisant les ressources disponibles. Il est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

---

*Délégation pour les mouvements de crédits de chapitre à chapitre*

---

Notre budget étant voté par nature et par chapitre, les crédits de paiement sont donc fongibles entre comptes budgétaires relevant du même chapitre à l'exception des articles dont les crédits sont spécialisés.

A titre exceptionnel, si le Conseil d'Administration l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, la nomenclature M 57 permet à l'exécutif de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la même section (investissement ou fonctionnement), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas aboutir à ce que les crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires soient insuffisants sur un chapitre.

Une délégation doit être accordée chaque année au président à l'occasion du vote du budget.

Le Président  
de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie  
Arnaud VIALA



ANNEXE 1 :  
BUDGET PRINCIPAL 2025, VOTE PAR NATURE ET CHAPITRE

AGENCE DEPARTEMENTALE AVEYRON INGENIERIE budget principal 2025, par nature et par chapitre

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025			
Chapitres			
	2024	2025	
Chapitre 011	Charges générales	306 065,00 €	286 000,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	3 896 705,00 €	3 202 768,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante (dont Adine 34000€ en numéraire et 88030 € en nature)	123 030,00 €	126 150,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>4 325 800,00 €</b>	<b>3 614 918,00 €</b>
Chapitre 66	Charges financières	1 050,00 €	863,41 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	13 000,00 €	5 000,00 €
Chapitre 68	Dotations aux amort., depr. et provisions	12 045,00 €	18 104,98 €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>4 351 895,00 €</b>	<b>3 638 876,37 €</b>
Chapitre 021	Virement à la section d'investissement	3 406,92 €	4 234,77 €
Chapitre 042	Op.ordre transfert entr.sections	15 970,83 €	0,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>19 377,75 €</b>	<b>4 234,77 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025			
Chapitres			
	2024	2025	
Chapitres 013	Atténuations de charges	27 400,00 €	29 500,00 €
Chapitre 70	Produits des services, domaine, ventes	1 783 030,00 €	998 000,00 €
	dont actes Administratifs	48 000,00 €	40 000,00 €
	dont missions tarifées	100 000,00 €	117 000,00 €
	dont facturation ADS	750 000,00 €	750 000,00 €
	dont Adine	88 030,00 €	91 000,00 €
	Remboursement budget annexe ADS	797 000,00 €	0,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	1 534 425,00 €	1 691 629,00 €
	dont Département	860 425,00 €	900 000,00 €
	dont autres adhérents	414 000,00 €	418 000,00 €
	dont Agence de l'Eau Adour Garonne	260 000,00 €	373 629,00 €
Chapitre	Provision CET		5 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	22 175,00 €	88 000,00 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 367 030,00 €</b>	<b>2 812 129,00 €</b>
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 367 030,00 €</b>	<b>2 812 129,00 €</b>

R002	Résultat reporté	1 004 242,75 €	830 982,14 €
------	------------------	----------------	--------------

<b>Total Recettes de Fonctionnement</b>		<b>4 371 272,75 €</b>	<b>3 643 111,14 €</b>
---	--	-----------------------	-----------------------

<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>		<b>4 371 272,75 €</b>	<b>3 643 111,14 €</b>
--------------------------------------	--	-----------------------	-----------------------

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025			
Chapitres			
	2024	2025	
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	13 749,29 €	20 761,08 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	17 394,90 €	9 613,52 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>31 144,19 €</b>	<b>30 364,60 €</b>
<b>Total dépenses</b>		<b>31 144,19 €</b>	<b>30 364,60 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025			
Chapitres			
	2024	2025	
Chapitre 021	Virement du fonctionnement	3 406,92 €	4 234,77 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>3 406,92 €</b>	<b>4 234,77 €</b>
Chapitre 040	Op. d'ordre de transfert entre sections	15 970,83 €	13 379,96 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>15 970,83 €</b>	<b>13 379,96 €</b>
<b>Total recettes</b>		<b>19 377,75 €</b>	<b>17 614,73 €</b>

R001	Solde d'exécution reporté	11766,44	16 409,80 €
------	---------------------------	----------	-------------

<b>Total Recettes d'Investissement</b>		<b>31 144,19 €</b>	<b>34 024,53 €</b>
--	--	--------------------	--------------------

<b>Total Dépenses d'Investissement</b>		<b>31 144,19 €</b>	<b>34 024,53 €</b>
--	--	--------------------	--------------------

<b>Total BUDGET</b>		<b>4 402 416,94 €</b>	<b>3 677 135,67 €</b>
---------------------	--	-----------------------	-----------------------

<b>Total BUDGET</b>		<b>4 402 416,94 €</b>	<b>3 677 135,67 €</b>
---------------------	--	-----------------------	-----------------------

Le budget 2024 intègre un remboursement des charges du personnel et des coûts de structure par le budget annexe des ADS pour un montant de 797 000 € ce qui ramène le budget réel 2024 à 3 605 416,94 €.